

REUNION DU 19 FEVRIER 2002

L'an deux mille deux, le dix neuf février, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2002.

1. MISE AU POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Suite à la loi CHEVENEMENT, le bureau de la Communauté de Commune a rencontré un responsable d'Amiens Métropole et Monsieur CAGNAUT de la Préfecture. A aucun moment, il n'a été question du nombre d'habitants minimum de 15 000 habitants pour maintenir une Communauté de Communes. En outre, il apparaît qu'aucune date butoir n'a été fixée pour un éventuel rattachement. Par ailleurs, Amiens Métropole serait bloqué pour plusieurs années et ne pourrait plus s'agrandir.

Une seconde réunion avec le District du Val de Noye a été plutôt orientée vers un débat sur la notion de territoire. Le Pays du Trait Vert se tournerait vers l'ADES (Association de Développement de l'Est de la Somme) (Santerre). Le projet de construction de l'aéroport semble être un facteur déterminant, puisqu'il faudra compter avec les retombées économiques.

La Commune d'Ailly sur Noye se tournerait vers l'Ouest : Pays de Somme Sud Ouest qui est un syndicat mixte. Il faut toutefois préciser que si Ailly quittait le Trait Vert, notre Communauté de Communes n'aurait plus de frontière avec le Pays du Trait Vert.

Si la Communauté de Communes du Sud Amiénois se rattachait au Pays de Somme Sud Ouest qui est un syndicat mixte, elle ne pourrait plus faire machine arrière car il est impossible de quitter un syndicat. Si elle n'adhérait pas à un Pays, elle ne pourrait plus prétendre à des subventions de la Région.

Monsieur le Maire présente un tableau des 4 taxes de 4 Communauté de Communes du Pays du Trait Vert, qui serait un des arguments, non négligeable, à prendre en compte lors d'une éventuelle décision.

COMMUNAUTE DE COMMUNES	TAXE PROFESSIONNELLE	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE D'HABITATION
CANTON DE MONTDIDIER	1,29 %	1,89 %	4,24 %	1,86 %
VAL DE NOYE	6,65 %	9,32 %	18,19 %	7,48 %
AVRE-LUCE ET MOREUIL	1,98 % + TP Zone Hangest 11 %	3,45 %	5,74 %	2,05 %
SANTERRE	2,79 % + TP Zone Rosières 7,50 %	3,13 %	9,72 %	2,27 %
SUD AMIENOIS	2,44 %	4,81 %	8,50 %	3,21 %

Il faut toutefois préciser que quelle que soit la décision à prendre, chaque Commune de la Communauté, par l'intermédiaire de son Conseil Municipal devrait se prononcer sur les choix possibles. Par ailleurs, aucune Commune ne pourra se retirer de la Communauté sans en avoir eu l'accord des six Communes, à l'unanimité. Il semble que la Communauté de Communes du Sud Amiénois ait encore de beaux jours devant elle.

M. le Maire informe le Conseil qu'un appel avait été lancé, en fin d'année sur le bulletin de la Communauté afin de donner un nom à la crèche ; 56 réponses ont été reçues. La Commission a retenu « LE JARDIN DES LUCIOLES ».

2. CONTRAT D'OUVRIER D'ENTRETIEN OCCASIONNEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de M. OURDOUILLIE Eric est arrivé à terme le 31/01/2002. M. le Maire signale le surcroît actuel de travail qui nécessite la prolongation de son contrat. Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident de pourvoir le poste créé par délibération du Conseil Municipal en date du 04/06/1997, en engageant M. OURDOUILLIE Eric comme agent d'entretien occasionnel pour une durée de 1 mois, du 01/02/2002 au 28/02/2002, à raison de 18 heures hebdomadaires sur la base de l'indice brut 245.

3. EPANDAGE DE BOUES SUR LE TERRITOIRE

M. le Maire donne lecture du rapport et des conclusions de la commission d'enquête envoyé par la Préfecture. Il en ressort que sur 80 Communes qui se sont manifestées, 77 Conseils Municipaux se sont déclarés défavorables à l'épandage de boues sur leurs territoires.

Le tableau ci-dessous rappelle par ailleurs la composition des boues d'Achères, ainsi que la moyenne des boues dans la Somme.

	MOYENNE ACHERES (2000)	MOYENNE SOMME (2000)	LIMITE REGLEMENTAIRE	REFERENCES DE L' IAA (*)
Cadmium	7	1,5	15	2
Chrome (Cr)	113,5	41	1000	150
Cuivre (Cu)	789,9	275,4	1000	400
Mercure	5,3	1,5	10	1
Nickel (Ni)	39,6	26,9	200	50
Plomb	331,9	74,8	800	100
Zinc (Zn)	2060,5	748,1	3000	1250
Cr+Cu+Ni+Zn	3003	1092	4000	1850

(*) IAA : *Industrie Agro-Alimentaire*

En conclusion la commission d'enquête estime que l'épandage agricole des boues de la station d'épuration d'Achères peut-être accepté dès lors que ces boues présentent des teneurs en métaux lourds ne dépassant pas les valeurs maximales des boues épandables produites dans le département de la Somme et émet un AVIS FAVORABLE.

Le Conseil Municipal se pose la question de savoir pourquoi demander l'avis des Conseils Municipaux si la Commission d'enquête accepte l'épandage des boues malgré le nombre impressionnant de réponses négatives.

M. le Maire rappelle que, sur les trois observations faites par le Conseil Municipal en réunion du 19 juin 2001, une recommandation a été retenue.

Toutefois, le Conseil souhaite qu'un courrier soit établi auprès de la Préfecture afin d'expliquer son incompréhension relative à la conclusion de ce rapport.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'entreprise AJINOMOTO, relatif au recyclage agricole, car il semble qu'une demande d'épandage ait été faite auprès de cette usine ; celle-ci a déposé un dossier en Préfecture et une enquête publique devrait être diligentée dans le courant du premier trimestre. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas s'étendre sur ce dossier puisqu'en fin de compte, son avis n'est pas pris en compte.

4. SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITE A L'ECOLE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil, le projet de mise en conformité de l'installation électrique de l'école communale, pour un montant des travaux estimé à 834,00 €. H.T. (997,46 €. T.T.C.) correspondant au devis présenté par l'entreprise MACQUIGNY Didier, dont le siège social est à Sains en Amiénois (80). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite une aide de l'Etat (45 %) au titre de la Dotation Globale d'Equipement de communes.

Plan de financement prévisionnel :

- Fonds propres	548,60 €
- Subvention Etat-DGE	448,86 €

TOTAL	997,46 €

Les travaux ne pourront être mis en œuvre qu'après notification de la décision attributive de subvention.

5. QUESTIONS DIVERSES

◆ *Renforcement du réseau d'eau de la Rue de Saint-Sauflieu :* Le cabinet COMMERLY de Montdidier a consulté Monsieur le Maire pour accélérer le renforcement d'eau de la rue de Saint-Sauflieu, car depuis plusieurs mois un dossier de lotir est en attente de la pose d'une borne à incendie dans ladite rue. Rappelons que depuis plusieurs mois, la Commune a déposé auprès du Syndicat d'eau une demande de renforcement pour la pose de cette borne. Malgré les relances faites par les délégués communaux auprès du Président du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable, rien ne se fait. Un courrier rédigé par la Mairie en partenariat avec le cabinet COMMERLY sera envoyé au S.A.I.E.P. afin que notre demande de renforcement d'eau soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce Syndicat.

◆ *Rue d'Estrées :* Il devient urgent de clore la carrière de la Rue d'Estrées, car des tas de déchets divers y sont déversés. Monsieur LECLERC, 2^{ème} Adjoint, se rendra sur place et proposera une solution. En outre, le talus de la route d'Estrées ne cesse de monter, bien qu'au départ une hauteur de quatre mètres maximum avait été retenue par rapport au chemin, mais il semble que le chemin ait été relevé d'environ un mètre. Par ailleurs, ces travaux de remblaiement devraient être terminés depuis plusieurs mois. Il faut noter aussi que ces travaux ont occasionné des dégâts dans notre village, puisque des bordures de trottoirs dans le virage de la Rue d'Estrées et la Rue Principale ont été écrasées par des tracteurs lors de leurs passages répétés dans notre commune, des pelouses ont été endommagées lorsque ceux-ci croisaient des véhicules sur des portions de routes étroites.

◆ *Travaux à l'école :* Des travaux de rénovation du couloir de l'école ont été effectués lors des vacances de février par les employés communaux.

◆ *Matériel de la Salle des Fêtes :* Le matériel destiné à la Salle des Fêtes avait été inscrit à la section d'investissement du Budget 2001. La perception a refusé dans un premier temps d'imputer cette dépense à cette section. Monsieur le Maire a fourni un certificat administratif pour informer le Trésorier qu'il ne s'agissait pas d'un complément de vaisselle, mais d'une première acquisition qui accroissait la valeur du bien. La perception a donc passé cette dépense en investissement, ce qui permettra de disposer d'environ 1 000 € supplémentaire à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2002.

◆ *Liaison Sains - Grattepanche :* Suite à la dégradation de la route reliant Grattepanche à Sains, une demande avait été faite auprès de la Mairie de Sains ; Mme le Maire a pris note des remarques formulées et propose dans un premier temps de baliser les zones sensibles et dans un deuxième temps de rechercher une entreprise disponible pour effectuer un remblai latéral.

◆ *Epreuve de Tricross :* Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une épreuve de Tricross passera sur notre territoire le dimanche 3 mars 2002.

◆ *Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière :* Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de la Préfecture de la Somme nous informe que leur association organise un rallye touristique moto le dimanche 2 Juin 2002 et sillonnera les petites routes de notre département. Ce rallye réunira environ 150 machines anciennes et modernes et devrait traverser notre village.

◆ *Chemins communaux* : Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'un administré est venu en Mairie signaler que les chemins communaux du centre du village étaient de plus en plus fréquentés par les tracteurs et qu'en cette saison, les chemins subissaient de gros dégâts notamment formant de grosses ornières et que les routes de la commune se trouvaient souillées par des mottes de terre. Les Conseillers rappellent que les chemins sont destinés à desservir des champs. Ils conviennent qu'il n'est pas possible d'interdire aux agriculteurs l'accès à leurs champs en fonction du temps. Il serait souhaitable que tout le monde use de bon sens en n'empruntant pas ces chemins lors de pluies prolongées.

◆ *Calvaire Rue d'Estrées sur Noye* : Un Conseiller demande où en sont les travaux de repose d'un Christ sur le calvaire de la Rue d'Estrées. Monsieur le Maire lui répond que le Président de l'ASPEG lui a fait part que ces travaux sont à l'étude.

Les Membres du Conseil Municipal